

(Traduction)

le 30 mars 1979

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 mars 1979, proposant un amendement à l'Accord suppléant du 25 mars 1970 entre le Gouvernement du Canada et les Nations Unies concernant les réclamations de tiers résultant d'actes commis par des membres du contingent canadien affecté à la force des Nations Unies à Chypre.

J'ai l'honneur de vous informer que la proposition contenue dans votre lettre rencontre l'agrément des Nations Unies et de confirmer que votre lettre et la présente réponse, dont les textes anglais et français sont également authentiques, constituent un Accord entre le Gouvernement du Canada et les Nations Unies portant amendement du paragraphe 5 de l'Accord du 25 mars 1970, avec effet rétroactif au 20 septembre 1976.

Sincèrement vôtre,

ERIK SUY

Le Conseiller juridique

Son Excellence
M. William H. Barton
Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire
Mission permanente du Canada
New York